

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence ne peut permettre au député de Vancouver-Est de prononcer maintenant un discours. Qu'il précise simplement son objection, s'il a à se plaindre des propos du député. Je saisis cette occasion pour déclarer que la présidence a écouté les remarques du député de Timmins et s'est demandé à un certain moment si celui-ci ne risquait pas de violer le Règlement. Cependant, après avoir prêté une oreille attentive, la présidence a jugé que les remarques du député n'étaient dirigées contre aucun député ni contre aucun parti. Peut-être s'agit-il d'une question de grammaire ou de syntaxe, mais je crois que ces remarques concernaient le groupe appelé FLQ ou les révolutionnaires. La présidence laisse au député de Timmins le soin de tirer la chose au clair; je ne suis pas certain des conclusions auxquelles il allait aboutir.

M. Winch: Puis-je vous demander de lire le harsard de demain, monsieur l'Orateur.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai soigneusement écouté le député qui a la parole et qui, bien qu'étant revenu sur les déclarations, qu'il avait adressées au député de Vancouver-Est, n'a évoqué, depuis ce moment, aucun parti ou groupe auquel le député de Vancouver-Est appartient et, dans ces conditions, l'intervention du député de Vancouver-Est est inopportune.

M. Winch: Alors lisez le harsard de demain—Avant corrections.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je le répète, j'aimerais que le député de Timmins précise sa pensée. Nous n'aurions peut-être pas à lire le harsard demain.

M. Winch: Je l'apprécierais beaucoup.

M. Roy (Timmins): Je pourrais peut-être préciser en disant que je songeais aux socialistes extrémistes qui causent de tels troubles dans notre pays, aujourd'hui, où qu'ils siègent.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député laisse entendre que ses remarques pourraient s'appliquer à un membre de notre Chambre. Cela, la présidence ne peut le permettre. S'il veut dire «où qu'ils siègent au Canada ou dans le monde», je pourrais voir la chose d'un autre œil. Mais si, dans ses remarques, il y a une allusion aux députés qui siègent ici, la présidence ne peut le tolérer.

M. Winch: Bravo!

M. Roy (Timmins): Je m'explique mal que le député se sente visé comme socialiste extrémiste. Je dirai que mes remarques ne s'appliquaient à aucun des membres de notre Chambre. Je les exclus tandis qu'ils siègent ici.

Des voix: Oh!

M. Roy (Timmins): Ce sont des socialistes extrémistes, comme je l'ai dit, qui approuvent la violence comme activité parfois nécessaire dans les différends ouvriers, qui approuvent la destruction de la propriété au cours de ces différends et qui réclament justice à grands cris après s'être moqués de la loi. Ils n'iront pas jusqu'à approuver la sédition, l'insurrection ou la trahison, mais c'est de là que partent les terroristes, qui poursuivent le travail au-delà des limites de la civilisation, au-delà des intentions des soi-disant réformateurs, mais aidés par leur avance au bord du désastre et du désordre social.

Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, les socialistes ont mal compris nos citoyens. Leur hésitation entraînerait encore plus de terreur, mais les Canadiens veulent que la terreur cesse, leurs paroles hypocrites et trompeuses sèmeraient la confusion, mais les Canadiens veulent de la clarté; leurs politiques sinistres aideraient les terroristes, mais les Canadiens veulent l'élimination de ces terroristes, leurs tergiversations permettraient plus de meurtres insensés, mais les Canadiens en ont assez de toute violence; la réalisation de leurs vœux affaiblirait l'autorité, mais les Canadiens veulent le rétablissement de l'autorité; leur attitude sentimentale amènerait l'anarchie et la fin de nos libertés, mais les Canadiens veulent la liberté, dans la justice et l'ordre.

En ce qui me concerne, je m'engage à être toujours vigilant et au guet pour prévenir tout empiètement inutile sur les droits des Canadiens qui résulterait de l'application de la loi des mesures de guerre, mais je n'hésite pas à appuyer les mesures nécessaires pour supprimer ces meurtres, pour écraser ces terroristes qui recourent à la violence et aux crimes hideux. Dieu merci, notre gouvernement a eu le courage et la sagesse d'agir.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous faire part tout d'abord de ma joie de participer au débat actuel. Je tiens à féliciter le député de Bourassa (M. Trudel) et le député d'Assiniboïa (M. Douglas) de l'honneur d'avoir été désignés comme comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai eu l'occasion de siéger en leur compagnie aux comités parlementaires et je dois dire que ce fut un plaisir pour moi de travailler avec eux, qu'ils se souciaient au plus haut point de l'intérêt de tous les Canadiens.

Le discours du trône qui ouvre, selon la tradition, une nouvelle session du Parlement, se distingue comme d'habitude par ses fleurs de rhétorique, ses clichés insidieux et ses exhortations audacieuses, qui nous rappellent les paroles si souvent entendues au cours de la campagne électorale de 1968. Ce qui est décevant, c'est qu'après deux ans du régime actuel, on nous rabâche au fond les mêmes discours fleuris—d'une façon quelque peu plus théâtrale et véhémement, en l'occurrence, et dont l'ambivalence et l'ambiguïté sont un peu plus accentuées.

Pour recourir à une expression qui a cours dans l'Ouest, si l'on sépare le blé de la balle, la partie tangible et concrète du discours du trône peut se résumer à une douzaine de phrases. On nous parle de la société juste comme d'un haut idéal. On nous dit que nous sommes au seuil de la grandeur, de ne pas agir froidement et de façon impersonnelle à des fins de stricte utilité, mais avec